

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTATS FINANCIERS

31 AOÛT 2023

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
État des résultats	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Renseignements complémentaires	17

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Les états financiers de la Fondation franco-ontarienne pour l'exercice clos le 31 août 2023 sont la responsabilité de la direction de la Fondation et ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les méthodes comptables suivies par la Fondation sont résumées dans le sommaire des principales méthodes comptables à la note complémentaire 2. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochains exercices.

La direction de la Fondation maintient un système de contrôle interne conçu pour offrir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont autorisées et comptabilisées, et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles pour dresser des états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction.

Le conseil d'administration a rencontré la direction et l'auditeur indépendant afin d'étudier les états financiers et de discuter de questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été audités par Marcil Lavallée, auditeur indépendant nommé par les membres de la Fondation. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers décrit leurs responsabilités, l'étendue de l'audit et leur opinion quant aux états financiers de la Fondation.

Original signé par :

Martin Lacelle
Martin Lacelle
Président du conseil d'administration

Nathalie Trudel
Nathalie Trudel
Trésorier du conseil d'administration

Ottawa (Ontario)
Le 26 mars 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Fondation franco-ontarienne

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation franco-ontarienne (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2023, les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 août 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca

Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

 **MOORE**
Un membre indépendant de
Moore North America, Inc.
An independent member
of Moore North America, Inc.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 26 mars 2024

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2023

4

	Fonds d'opération		Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		2023 Total	2022 Total
	2023	2022	2023	2022		
PRODUITS (CHARGES)						
Placements	(141 870) \$	21 575 \$	283 066 \$	124 294 \$	141 196 \$	145 869 \$
Variation non matérialisée de juste valeur sur les placements	-	-	(185 213)	(311 098)	(185 213)	(311 098)
Produits de recouvrement	-	2 928	-	-	-	2 928
Apports – Fonds Microcrédit	15 000	30 000	-	-	15 000	30 000
Dons	52 285	23 690	66 040	77 618	118 325	101 308
Collectes de fonds	59 871	63 323	-	-	59 871	63 323
Autres	1 961	2 302	-	-	1 961	2 302
	(12 753)	143 818	163 893	(109 186)	151 140	34 632
CHARGES D'EXPLOITATION						
Frais d'administration (annexe A)	50 308	206 816	157 541	23 018	207 849	229 834
Promotion et publicité (annexe B)	111 480	157 961	-	-	111 480	157 961
Fournitures et entretien de l'équipement	8 836	10 737	-	-	8 836	10 737
Charges de collectes de fonds	36 700	46 766	-	-	36 700	46 766
	207 324	422 280	157 541	23 018	364 865	445 298
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT APPUIS FINANCIERS ET SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS						
	(220 077)	(278 462)	6 352	(132 204)	(213 725)	(410 666)
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS (note 3)						
	44 936	27 264	-	-	44 936	27 264
APPUIS FINANCIERS						
	-	-	(83 370)	(124 597)	(83 370)	(124 597)
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES						
	(175 141) \$	(251 198) \$	(77 018) \$	(256 801) \$	(252 159) \$	(507 999) \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2023

5

	Fonds d'opération		Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		2023 Total	2022 Total
	2023	2022	2023	2022		
SOLDE AU DÉBUT	(759 039) \$	(507 841) \$	3 197 008 \$	3 453 809 \$	2 437 969 \$	2 945 968 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(175 141)	(251 198)	(77 018)	(256 801)	(252 159)	(507 999)
Retrait de capital	-	-	(398 608)	-	(398 608)	-
SOLDE À LA FIN	(934 180) \$	(759 039) \$	2 721 382 \$	3 197 008 \$	1 787 202 \$	2 437 969 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2023

6

	Fonds d'opération	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	2023 Total	2022 Total
ACTIF				
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse	690 \$	270 768 \$	271 458 \$	282 093 \$
Débiteurs (note 4)	23 067	-	23 067	23 743
Subventions et contributions à recevoir	11 936	-	11 936	-
Intérêts courus à recevoir	10 554	4 841	15 395	14 117
Dépôts à terme réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	-	-	-	50 000
Prêts à recevoir réalisables au cours du prochain exercice (note 6)	53 490	-	53 490	36 330
Avances (dus) interfonds, sans intérêt	(587 385)	587 385	-	-
	(487 648)	862 994	375 346	406 283
PLACEMENTS (note 5)	-	2 157 845	2 157 845	2 754 316
PRÊTS ET AVANCES À RECEVOIR (note 6)	76 098	-	76 098	165 162
	76 098	2 157 845	2 233 943	2 919 478
	(411 550) \$	3 020 839 \$	2 609 289 \$	3 325 761 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Original signé par :

Nathalie Trudel, administrateur

Martin Lacelle, administrateur

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2023

7

	Fonds d'opération	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	2023 Total	2022 Total
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Emprunt bancaire (note 7)	40 000 \$	- \$	40 000 \$	114 000 \$
Créditeurs (note 8)	27 845	-	27 845	31 950
Dettes à long terme renouvelable au cours du prochain exercice (note 10)	40 000	-	40 000	-
	107 845	-	107 845	145 950
APPORTS REPORTÉS (note 9)	414 785	299 457	714 242	701 842
DETTE À LONG TERME (note 10)	-	-	-	40 000
	414 785	299 457	714 242	741 842
	522 630	299 457	822 087	887 792
SOLDES DE FONDS				
Non affecté	(934 180)	-	(934 180)	(759 039)
Affectation externe	-	2 721 382	2 721 382	3 197 008
	(934 180)	2 721 382	1 787 202	2 437 969
	(411 550) \$	3 020 839 \$	2 609 289 \$	3 325 761 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2023

8

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(252 159) \$	(507 999) \$
Retrait de capital	(398 608)	-
Ajustements pour :		
Perte sur la variation de la juste valeur des placements	(185 213)	(311 098)
Prêts douteux	34 909	20 768
	(801 071)	(798 329)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	676	(5 324)
Subventions salariales à recevoir	-	6 042
Subventions et contributions à recevoir	(11 936)	-
Intérêts courus à recevoir	(1 278)	(1 180)
Frais payés d'avance	-	362
Emprunt bancaire	(74 000)	114 000
Créditeurs	(4 105)	(26 630)
	(891 714)	(711 059)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements, des dépôts à terme et de l'encaisse des fonds pour distribution pour fins de bienfaisance	842 428	731 536
Variation nette des prêts et avances à recevoir	36 995	36 181
	879 423	767 717
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation nette des apports reportés	12 400	(88 187)
	12 400	(88 187)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	109	(31 529)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	581	32 110
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	690 \$	581 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse du fonds d'opération.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation franco-ontarienne a été constituée sans apport de capital en vertu de la Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif de l'Ontario. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, la Fondation est exonérée d'impôt sur le revenu.

La Fondation a pour objet la création et l'administration d'un fonds permanent dont les produits serviront à :

- a) promouvoir l'avancement de l'éducation des franco-ontariens et des franco-ontariennes par tous les moyens, dont les suivants : remise de bourses, appui aux initiatives d'éducation populaire et d'alphabétisation, aide à la préparation et à la diffusion de l'information, aide à la publication de journaux et de revues, à la tenue de colloques et à la recherche, appui aux organismes qui favorisent le développement de leurs membres par des projets, des rencontres et des ateliers de formation, support aux organismes travaillant à l'amélioration de la qualité de l'éducation.
- b) favoriser et encourager l'usage du français, l'épanouissement des francophones et la diffusion de la culture française en Ontario par tous les moyens, dont les suivants : traduction de documents, mise en place de services au public, aide aux activités artistiques, culturelles et communautaires, aide aux médias d'information.
- c) favoriser le développement social et communautaire des franco-ontariens par tous les moyens, dont les suivants qui sont énoncés sans limiter la généralité de ce qui précède : appui aux organismes pour la tenue de diverses activités spéciales favorisant les services en français, les organismes communautaires et la diffusion du français en Ontario et octroi de prêts pour aider le démarrage ou l'expansion d'entreprises franco-ontariennes via les fonds Microcrédit.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

La Fondation utilise la comptabilité par fonds, laquelle requiert des fonds distincts afin de respecter les diverses conditions imposées à la Fondation.

Les fonds suivants sont utilisés par la Fondation :

Fonds d'opération

Ce fonds sert à comptabiliser les produits et les charges liés à l'exploitation de la Fondation qui sont sous le contrôle de la direction.

Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance

Le Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance est un fonds d'affectation externe dans lequel la Fondation enregistre les dons et les apports reçus pour une période indéfinie dont la distribution est orientée par les donateurs. On y enregistre également la portion des produits de placements du fonds disponible pour distribution aux fins de bienfaisance.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. La principale estimation porte sur l'évaluation de la valeur recouvrable des prêts et avances à recevoir.

Constatation des produits

La Fondation comptabilise les subventions, les contributions et les apports reçus pour une période déterminée selon la méthode du report. Les subventions, les contributions et les apports affectés aux charges de périodes futures sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports affectés reçus pour une période indéfinie sont comptabilisés dans les produits du Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance lorsqu'ils sont encaissés.

Les promesses de dons et les produits de collectes de fonds ne sont comptabilisés qu'une fois reçus vu le caractère incertain de leur encaissement.

Les produits de placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Contributions – Programme FedDev Ontario – Fonds Microcrédit

Dans le cadre d'une initiative du gouvernement du Canada visant à créer des emplois, à favoriser la croissance dans le sud de l'Ontario et à assurer la croissance économique dans les collectivités francophones de l'Ontario, la Fondation franco-ontarienne a reçu un montant cumulatif de 730 265 \$ depuis le début des ententes pour soutenir la création d'un fonds d'investissement pour développer le microcrédit à l'intention des entrepreneurs francophones de cette région. Les sommes reçues du gouvernement du Canada par la Fondation doivent servir à financer des entreprises admissibles aux fins du programme. Les sommes reçues du gouvernement du Canada sont d'abord comptabilisées à titre d'apports reportés jusqu'à ce que ces sommes soient ultérieurement déboursées par la Fondation sous la forme de prêts à des entreprises. Lorsque les sommes reçues pour ce programme sont ultérieurement prêtées, la Fondation considère alors avoir exécuté ses obligations envers le gouvernement du Canada et elle comptabilise à ce moment un montant de produit égal au montant prêté. La Fondation n'a aucune obligation de remettre au gouvernement du Canada les sommes qu'elle encaisse ultérieurement sur les prêts accordés.

Apports de services

La Fondation comptabilise les apports de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, que les services sont utilisés dans le cours normal de ses activités et que ces services auraient dû être engagés à défaut d'un apport.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Appuis financiers

Les appuis financiers représentent le versement de bourses d'étude, la remise de prix d'excellence ainsi que les appuis à diverses causes pour la communauté franco-ontarienne. Les appuis financiers sont comptabilisés lorsque la Fondation s'engage envers un tiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

Apports à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Instruments financiers

Évaluation initiale

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

La Fondation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des subventions et contributions à recevoir, des intérêts courus à recevoir, des dépôts à terme, des prêts et avances à recevoir.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des fonds communs de placement.

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2023

12

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Fondation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

	2023	2022
Patrimoine canadien – Programmes d'appui aux langues officielles	33 000 \$	- \$
Gouvernement du Canada		
- Jeunesse Canada au travail	7 073	-
- Emplois d'été Canada	4 863	-
- SSUC et SUCL	-	27 264
	44 936 \$	27 264 \$

4. DÉBITEURS

	2023	2022
Comptes clients	6 983 \$	22 986 \$
Provision pour mauvaise créance	-	(11 493)
Taxes à la consommation à recevoir	16 084	12 250
	23 067 \$	23 743 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2023

13

5. PLACEMENTS

	2023	2022
Dépôts à terme – 1,10 %, échéant en décembre 2026	3 864 \$	53 864 \$
Fonds communs de placement	2 153 981	2 208 071
Actions	-	542 381
	2 157 845	2 804 316
Dépôts à terme réalisables au cours du prochain exercice	-	(50 000)
	2 157 845 \$	2 754 316 \$

6. PRÊTS ET AVANCES À RECEVOIR

	2023	2022
Prêts à recevoir – Fonds Microcrédit – 2,95 % à 9,45 % pour les prêts fixes, échéant à différentes dates jusqu'en février 2028	297 407 \$	334 402 \$
Provision pour prêts douteux	(167 819)	(132 910)
	129 588	201 492
Prêts à recevoir réalisables au cours du prochain exercice	(53 490)	(36 330)
	76 098 \$	165 162 \$

7. EMPRUNT BANCAIRE

La Fondation dispose d'une marge de crédit autorisée de 150 000 \$ renouvelable annuellement, au taux préférentiel plus 2 %. Cette marge de crédit est garantie par une sûreté mobilière générale de premier rang grevant tous les biens de l'emprunteur, corporels et incorporels, présents et futurs. Au 31 août 2023, la marge de crédit a un solde de 40 000 \$ (2022 : 114 000 \$).

8. CRÉDITEURS

	2023	2022
Fournisseurs et frais courus	23 856 \$	20 050 \$
Sommes à remettre à l'État	3 989	11 900
	27 845 \$	31 950 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2023

14

9. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont assortis de certaines stipulations en ce qui concerne l'utilisation des fonds non dépensés.

	2023	2022
Solde au début	701 842 \$	790 029 \$
Plus : apports octroyés au cours de l'exercice	23 820	44 564
Plus : produits de placement gagnés au cours de l'exercice	10 181	(17 153)
Moins : remboursement d'un fonds pour distribution aux fins de bienfaisance au cours de l'exercice	-	(80 730)
Moins : montant constaté à titre de frais de gestion au cours de l'exercice (annexe A)	(6 601)	(1 793)
Moins : montants prêtés – Fonds Microcrédit	(15 000)	(30 000)
Moins : appuis financiers	-	(3 075)
Solde à la fin	714 242 \$	701 842 \$

Les soldes des apports reportés se composent comme suit :

	2023	2022
Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		
Club Richelieu Ottawa	89 031 \$	89 521 \$
Conseil de la coopération de l'Ontario	47 627	46 385
ESTARIO	42 962	40 188
Centre Pauline Charron	30 574	30 760
Centre de services Guigues	28 050	27 303
Fondation du collège La Cité	22 475	21 914
Rendez-vous des aînés francophones d'Ottawa	21 383	20 834
Retraite en Action	10 438	10 169
Services communautaires – Prescott-Russell	6 917	6 983
	299 457	294 057
Fonds d'opération		
FedDev Ontario - Fonds Microcrédit	372 785	387 785
Subvention reportée – Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	20 000	20 000
Subvention reportée – Patrimoine canadien – Programmes d'appui aux langues officielles	22 000	-
	414 785	407 785
	714 242 \$	701 842 \$

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2023

15

10. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, échéant en décembre 2026, sans intérêt jusqu'en janvier 2024 et portant intérêt au taux de 5 % par la suite, renouvelable en janvier 2024 et dont une portion de 20 000 \$ est convertible en subvention si le prêt est totalement remboursé avant cette date ^(a)	40 000 \$	40 000 \$
Dettes à long terme renouvelables au cours du prochain exercice	40 000 \$	- \$
	- \$	40 000 \$

- a) En vertu du programme fédéral pour le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, la Fondation recevra une subvention de 20 000 \$ si ce prêt est entièrement remboursé avant janvier 2024. La Fondation a constaté la subvention de 20 000 \$ à titre de réduction du prêt et en apports reportés. Si la Fondation n'est pas en mesure de rencontrer cette condition, le solde à rembourser sera de 60 000 \$.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Fondation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la Fondation est principalement lié aux débiteurs et aux prêts à recevoir.

La Fondation consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La provision pour prêts douteux se chiffre à 154 000 \$ en date de fin d'exercice. L'organisme évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

12. ÉVENTUALITÉS

Cautionnement

La Fondation s'est prêtée garante envers la ferme d'éducation et de recherche du campus d'Alfred d'un prêt octroyé par une institution financière. Cette garantie de deuxième rang est limitée à un montant de 350 000 \$ plus tous frais d'intérêts pouvant être exigibles. En date de l'audit, la direction n'est pas en mesure d'évaluer les risques d'avoir à engager des frais relativement à cette caution. Si des montants devaient être versés par la Fondation, ceux-ci seront reflétés dans l'exercice au cours duquel les sommes seront connues.

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de la Fondation pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursement au bailleur de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice courant.

FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2023

17

ANNEXE A – FRAIS D'ADMINISTRATION

	2023	2022
Fonds d'opération		
Salaires et avantages sociaux	79 138 \$	103 598 \$
Prêts douteux	28 601	32 262
Honoraires de gestion des placements	20 801	23 641
Loyer et frais de bureau	19 378	28 737
Assurances	2 317	2 482
Télécommunications	1 484	1 291
Frais d'administration imputés aux apports reportés et aux charges du Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	(164 142)	(35 898)
Honoraires professionnels	62 731	50 703
	50 308	206 816
Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		
Frais d'administration	157 541	23 018
	207 849 \$	229 834 \$

ANNEXE B – PROMOTION ET PUBLICITÉ

	2023	2022
Fonds d'opération		
Salaires et avantages sociaux	79 138 \$	103 599 \$
Campagnes promotionnelles	8 006	20 802
Frais de déplacement	21 292	16 951
Télécommunications	1 484	1 291
Frais de bureau	1 560	15 318
	111 480 \$	157 961 \$